SODIMO
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.150,00 €
Siège social : 47-51 Avenue du Général Leclerc (78220) Viroflay
729 801 183 RCS Versailles

ATTESTATION AFFECTATION
DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2026

I. RESOLUTION D'AFFECTATION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 336.500,41 € en totalité au poste « Autres réserves ».

II. CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL



SODIMO
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.150,00 €
Siège social : 47-51 Avenue du Général Leclerc (78220) Viroflay
729 801 183 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Certifiés conformes

La Présidente



1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 0

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SAS SODIMO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 47-51 AVENUE DU GENERAL LECLERC 78220 VIROFLAY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 2 9 8 0 1 1 8 3 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 565	AG 408	1 157
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	306 600	AO	306 600
		Constructions	AP	2 926 474	AQ 300 472	2 626 003
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	750 959	AS 611 845	139 114
		Autres immobilisations corporelles	AT	979 687	AU 866 205	113 482
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	131 236	CV	131 236
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	47 907	BI	47 907
		TOTAL (II)	BJ	5 144 428	BK 1 778 929	3 365 499
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	420 630	BU	420 630
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 697	BY	12 697
		Autres créances (3)	BZ	320 816	CA	320 816
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	851 570	CG	851 570
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 169	CI	28 169
		TOTAL (III)	CJ	1 633 882	CK	1 633 882
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	6 778 310	1A 1 778 929	4 999 381

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 0
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SODIMO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 150)	DA	50 150
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 015
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	336 500
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	391 665
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 325 539
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 067 311
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 194
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 895
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 777
	TOTAL (IV)	EC	4 607 716
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 999 381

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 607 716
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

DGFiP N° 2052 - SD 0

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS SODIMO — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	13 140 973		FC	13 140 973
	Production vendue { biens *	FD / FE / FF			FF	
	Production vendue { services *	FG / FH / FI	83 245		FI	83 245
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	13 224 219		FL	13 224 219
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	417
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	2 103
	Autres Produits (1) (11)				FQ	8 110
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 234 848
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	8 847 244
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	18 502
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	10 661
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	-3 396
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 172 069
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	85 377
	Salaires et traitements *				FY	1 123 107
	Charges sociales (10)				FZ	286 945
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements * (14)				GA	215 773
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	12 888
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	12 769 168
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	465 680
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 497
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	3 497
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	26 409
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	26 409
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-22 913
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	442 767

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 0
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODIMO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	895
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 895
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-895
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	105 372
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 268 345
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	12 931 844
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	336 500

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	26 409
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	2 103
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 292
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PENALITES	895	
VNC IMMO FINANCIERES	30 000	
PROD CESSION IMMO FINANCIERES		30 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

Copyright Groupe ISA (c) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

55246 - SAS SODIMO

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE		NS	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES		NS	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS		NS	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS	
TRANSFERTS DE CHARGES		NS	
ANNEXES COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRES			NA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 7 à 20 ans
- Installations techniques	de 3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informat	de 3 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

55246 - SAS SODIMO

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			1 565
CORPORELLES	Terrains				306 600
	Constructions — Sur sol propre		167 074		2 759 400
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		742 987		7 972
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		788 609		87 332
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		38 551		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		60 198		4 998
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	1 797 419		3 166 302
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		111 984		19 252
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		75 213		2 694
		TOTAL	187 197		21 946
		TOTAL GENERAL	1 984 615		3 189 813

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 565	
CORPORELLES	Terrains				306 600	
	Constructions — Sur sol propre				2 926 474	
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				750 959	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				875 941	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				38 551	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				65 195	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			4 963 720	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				131 236	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			30 000	47 907	
		TOTAL		30 000	179 143	
		TOTAL GENERAL		30 000	5 144 428	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

55246 - SAS SODIMO

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			408		408
TOTAL			408		408
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	167 074	133 397		300 472
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		561 282	50 563		611 845
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	745 111	21 836		766 946
	Matériel de transport	38 551			38 551
	Mat. bureau et informatiq., mob.	51 139	9 569		60 708
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 563 156	215 365		1 778 522
TOTAL GENERAL		1 563 156	215 773		1 778 929

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		47 907		47 907
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		12 697	12 697	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés		127	127	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	184 804	184 804	
		Taxe sur la valeur ajoutée	87 753	87 753	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		48 131	48 131	
	Charges constatées d'avance		28 169	28 169	
	TOTAUX		409 589	361 682	47 907

Renvois			
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SAS GOURNAY DEVELOPPEMENT
154 route nationale
28500 VERNOUILLET

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	8 887	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	8 887	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	3 325 539	
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 886	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	3 347 425	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	28 169
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	28 169

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 630
Autres créances	6 920
Disponibilités	
TOTAL	10 550

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 003,00	50,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 003,00	50,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 067 311	1 067 311		
Personnel & comptes rattachés	79 855	79 855		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	84 366	84 366		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	1 991	1 991		
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, tax & assimilés	40 981	40 981		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	3 325 539	3 325 539		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 895	4 895		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 777	2 777		
TOTAUX	4 607 716	4 607 716		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 777
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 777

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	26 409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 182
Dettes fiscales et sociales	169 005
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	254 596

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 10 609,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,72 %
Départ volontaire à	64 ans

L'engagement est calculé en tenant compte des charges patronales.
L'évaluation porte uniquement pour les salariés de plus de 50 ans présents à la clôture de l'exercice.

S.A.S SODIMO.

AU CAPITAL DE €.50.150

47-51, Avenue du Général Leclerc

78.220 VIROFLAY

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES

ACTIONNAIRES

APPELEE A STATUER SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2025

Véronique HERMET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2,rue Crillon
75004 PARIS

En exécution de la mission qui n m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIMO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

L'appréciation des estimations comptables retenues repose, en particulier, sur les hypothèses retenues par la direction pour la valorisation des actifs et passifs. Les éléments significatifs retenus dans ce cadre ne m'ont pas conduite à formuler d'observation particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-dessus. Je n'exprime donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, j'ai également procédé, dans les limites de ma mission, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 mars 2026

Véronique HERMET
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



S.A.S SODIMO.

AU CAPITAL DE €.50.150

47-51, Avenue du Général Leclerc

78.220 VIROFLAY

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES

ACTIONNAIRES

APPELEE A STATUER SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2025

Véronique HERMET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2, rue Crillon
75004 PARIS

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, intervenue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Toutefois,

- un avenant n°1 à la convention d'assistance et de prestations de services du 15 septembre 2022 a été signé le 20 décembre 2024 pour constater notamment l'adhésion de la société SODIMO à compter du 1er décembre 2024 ;
- un avenant n°2 à la convention de trésorerie du 15 novembre 2013 a été signé le 20 décembre 2024 pour constater notamment l'adhésion de la société SODIMO à compter du 1er décembre 2024.

*

Paris, le 11 mars 2026



Véronique HERMET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris